



DEPARTEMENT DE LA HAUTE-MARNE

Mairie d'ARC EN BARROIS

2 Place Moreau 52210 ARC EN BARROIS

☎ 03.25.02.51.33 // 📠 03.25.03.82.89 // mairie.arc.en.barrois@wanadoo.fr

Procès-verbal de séance

Conseil Municipal du 31 janvier 2017

Le Conseil municipal convoqué le 23 janvier, s'est réuni en séance ordinaire à la Mairie le mardi 31 janvier 2017 à 20h30, sous la présidence de Monsieur Philippe FREQUELIN, Maire.

Ordre du Jour :

- Médiathèque : Bilan 2016,
- Point sur les travaux en cours et à programmer,
- Autorisation de paiement des factures d'investissement,
- Bail Madame Aline WAGNER,
- Personnel : Modification du temps de travail de l'adjoint administratif,
- Déclaration d'Intention d'Aliéner,
- Questions et informations diverses.

Tous les conseillers sont présents à l'exception de Mlle Julia MOLARD excusée.

En application de l'article L 2121-15 du C.G.C.T. Mademoiselle Alice MARCHAND est désignée secrétaire de séance.

Approbation du procès-verbal de la séance du 20 décembre 2016.

Les conseillers présents à cette séance ont élargé le procès-verbal de séance contenant les délibérations reprises dans le registre.

Modification de l'ordre du jour

Avant de statuer sur l'ordre du jour, le Maire propose aux conseillers d'ajouter un point relatif à la modification du bail consenti à Madame Alina BAROANA, dentiste.

Cette proposition est adoptée à l'unanimité.

Médiathèque : Bilan 2016

Madame Hélène ANGELOT, responsable de la médiathèque, présente le compte rendu des activités de la médiathèque pour l'année 2016.

Les animations proposées :

Types d'animations	2014		2015		2016	
	Nb	Pers	Nb	Pers	Nb	pers
Expositions ARC					2	57

Expositions MDHM	9	518	8	317	5	252
Projections de film	7	108	5	47	4	17
Bricolage					5	47
Heure du conte	18	241	6	32	7	106
Murder Party					1	25
Gommettes Party					1	12
Heure du conte numérique					5	64
Conférences APC			2	71	4	114
Spectacle enfant	1	55	1	51	1	62
Spectacle tout public	1	50	1	40	1	28
Commémoration			1	80		
Saint Hubert	1	139	1	60		
Jeux de société					2	175
Tournoi jeu vidéo			4	40	4	50
Jeu vidéo libre accès			2	250	4	334
Tablettes					2	157
Rencontre auteur					1	15
Informatique	5 postes	730	5 postes	1184	5 postes	868

= 1465 personnes

Cette année, les animations qui ont reçu un grand succès sont : la « murder party », la « gommettes party », les tournois WiiU, les tournois de jeux de société et les heures du conte.

Pour les 12 livres voyageurs de l'été : 3 retours à la médiathèque, 3 voyageurs dans le Cotentin, place Ducale à Charleville et un autre en Alsace.

Les lecteurs :

On constate une stabilisation du nombre de lecteurs actifs (personne qui emprunte au moins une fois l'an) : 233 lecteurs pour 356 inscrits, dont 110 ont moins de 14 ans, 60 ont entre 15 et 59 ans, 45 plus de 60 ans, les 18 restants étant des collectivités (écoles, périscolaire, NAP, Accueil de jour et maison de retraite).

46 lecteurs proviennent d'autres communes proches d'ARC-EN-BARROIS et 8 proviennent de Versailles, Vesoul, Nancy, Quimper, de la marne, des Vosges.

La fréquentation est en hausse : 5857 en 2014, 6233 en 2015 et 6686 en 2016.

Les prêts : ils sont également en hausse : 9833 en 2016 contre 8171 en 2015.

Le portage de livres à domicile fonctionne bien : 42 portages sur l'année 2016 pour 6 personnes concernées.

Les collections (livres et périodiques):

Fonds documentaire : 6682 documents en 2015, **7163 documents en 2016**, répartis comme suit :

Support – Site propriétaire	Livre	Presse	CD	DVD	Livre CD	Parti-tion	Animation	Kamisibaï	Tapis à histoires	Jeux de société	Jeux vidéo	Total
MDHM	4365	11	591	453	61	5	29	1	1	28	33	5578
ARC	1254	233	6	90	2	0	0	0	0	0	0	1585
Total	5619	244	597	543	63	5	29	1	1	28	33	7163

La médiathèque a reçu plus de 450 dons et seulement 179 ont pris place dans les rayons.

Le personnel de la Médiathèque :

Hélène ANGELOT n'est plus présente le mercredi à la médiathèque du fait qu'elle travaille à 80 %, mais l'ouverture au public reste inchangé grâce à Samuel VILLALONGA.

En 2016, plusieurs stages ont été suivis sur les thèmes ci-après :

- . Animer avec les fruits du désherbage 6 et 7 octobre 2016
- . Animer des ateliers numériques intergénérationnels 13 septembre 2016
- . Coup de cœur des libraires le 20 juin 2016,
- . Techniques du théâtre d'ombre 11 et 12 avril 2016
- . Les ressources numériques de la MHDM et proposer une animation avec les robots Dash and dot 3 mars 2016
- . Le jeu en bibliothèque 24 mars 2016.

Prévisions pour 2017.:

- . Développer des services innovants en bibliothèque
- . Le numérique en temps périscolaire
- . La Bib 3^{ème} lieu
- . Les nouvelles ressources de la MDHM : nouveaux robots, nouvelles applications
- . Coups de cœur
- . Gestion d'une petite bibliothèque

Les projets :

Bilan des projets 2016 :

- Accueil de l'exposition Gommettes Party et atelier avec l'auteur jeunesse Romain Galissot.
- Rédaction d'un article pour les cahiers haut-marnais sur la vie de Louis Guerre enfant d'Arc et grand athlète amateur disparu à Lorette en juin 1915 dans son unité des Chasseurs à pied. La parution a eu lieu.
- Elargir la convention avec la maison de retraite afin que cette dernière puisse emprunter les expositions de la MDHM par notre intermédiaire. Le prêt d'exposition permettra d'élaborer des projets plus concertés avec l'EHPAD.
- Il n'y aura plus que deux passages de bibliobus au lieu de trois. Lors d'un passage de bibliobus 1000 documents sont échangés. A la place, un échange de seulement 500 livres est possible directement à la MDHM d'où moins de nouveautés et un coût de déplacement des agents sur Chaumont. Confirmation de la suppression d'un bibliobus et une partie de l'acheminement des documents sera confié à des sous-traitants.

Les projets menés à bien en 2017.:

- Elargir le portage à domicile en envoyant un courrier aux médecins et infirmières de la commune pour les avertir de ce service. Article sur le portage via le JHM pas encore paru au jour du conseil mais seulement le 9 février 2017.
- S'inscrire dans le projet du Salon du livre de Chaumont.
- Initiation à la robotique.
- Nouveaux horaires : pour une meilleure compréhension, il n'y a plus d'horaires scolaires (17h 30) et d'horaires vacances (24h).

Voici les nouveaux horaires (21h 30).

Mardi : 16h 30 - 18h

Mercredi : 10h - 12h et 14h - 18h

Jeudi : 14h - 18h

Vendredi : 14h - 19h

Samedi : 10h - 12h et 14h - 17h.

- Création d'une nouvelle communication : flyers, affiche et banderole extérieure (rue Anatole Gabeur) avec un logo propre à la Médiathèque mais tenant compte de la charte graphique de la commune.

- Créer une ludothèque. En effet, les jeux prêtés par la MDHM ont rencontré un vif succès. Projet de développer un espace ludothèque avec des séances d'animations et des créneaux de jeux pour les familles. Le jeu est une pratique ludique, un amusement collectif à partir de supports divers et variés qui permettent de rassembler des gens d'univers différents et d'âges différents pour partager un moment de plaisir, d'échange et d'entraide.
A ce sujet, Hélène demande si la commune pourra lui accorder un crédit de 500 € pour créer cet espace ludothèque.

Elle termine son intervention en indiquant que le bilan est encourageant : stabilité du nombre de lecteurs avec une hausse de fréquentation. Il n'y a plus de fermeture en août ni entre Noël et jour de l'an.

Le Maire félicite Hélène et Samuel pour leur implication.

Il propose au vote de prévoir une somme de 500 € pour la création d'une ludothèque. Cette proposition a été adoptée à l'unanimité et sera intégrée au budget 2017.

Il prendra contact avec l'ABF pour la signalétique de la médiathèque.

LOI NOTRE

Avant de poursuivre sur l'ordre du jour, le Maire fait une parenthèse concernant les conséquences de l'application de la loi NOTRE depuis le 1^{er} janvier 2017.

La CC3F n'a pas fait l'objet d'un regroupement vers une communauté de communes plus grande.

Le Maire note que le monde rural pèse de moins en moins lourd. A trois mois des élections présidentielles, personne ne parle du malaise de la campagne.

Arc en Barrois a failli perdre ses zones d'activités car elles font l'objet d'un transfert aux communautés de communes. Après discussion en Préfecture, elles resteront dans le giron communal mais les nouvelles zones ou extensions de celles existantes seront transférées à la CC3F. Cela poserait des problèmes financiers provenant de la perte des loyers et des taxes professionnelles.

La branche urbanisme dont l'élaboration de l'AVAP est également transférée à la CC3F. Le Maire va rencontrer l'ABF pour échanger à ce sujet. La Commune a déjà engagé des dépenses.

Point sur les travaux en cours et à programmer

► **STEP** : Après la période de congés de fin d'année et de fortes gelées, les travaux ont repris. Il y a des travaux supplémentaires à prévoir concernant la voirie (sortie sur la RD car les véhicules sortants doivent être positionnés à la perpendiculaire).

Le transformateur de l'usine servait à la STEP, il faut maintenant un nouveau transformateur pour la STEP en cours de construction.

Pour le raccordement de l'usine à la station, il faut prévoir une unité de relevage.

► **Rue Anatole Gabeur** :

Jeudi 2 février, il y a une réunion avec l'ABF, l'entreprise chargée des travaux, le fournisseur des matériaux, EURO INFRA et les trois adjoints. Alice MARCHAND, membre du groupe de travail de l'AVAP est invitée. Cette réunion aura pour but de choisir les matériaux en fonction des couleurs.

► **Recherche de fuites et la 1^{ère} phase de la conduite d'eau potable de Montrot au réservoir** :

Ces travaux sont terminés.

► **Conduite d'eau potable de Montrot au réservoir**

2^{ème} phase (Scierie → Réservoir) : Le début des travaux a eu lieu hier par l'entreprise MAILLEFERT.

► **Déchetterie** : Le dossier suit son cours. Revoir les plans.

► **Salle des Fêtes** : Mme MELSEN est en attente des informations du géomètre. Prévoir la réunion avec les utilisateurs de la salle.

► **Passerelle** : Elle et devrait être posée la semaine prochaine.

TRAVAUX PREVISIONNELS

● **Voirie** :

- rue Gabriel Peignot : trottoir à finir,
- rue de Caule : enfouissement des câbles électriques.

● **SDED52** :

Le Maire a rencontré M Nicolas PIERRE, référent pour notre Commune.

Il y a eu une incompréhension avec le SDED concernant des travaux de la rue Anatole Gabeur : lors d'une réunion de mars 2016, la Commune n'avait pas été représentée. Les travaux ont été faits rapidement sans réunion de chantier. Les candélabres ont été posés sans convention avec les particuliers, d'où l'impossibilité de réceptionner les travaux.

Concernant la poursuite des travaux de rénovation de l'éclairage public, le SDED va proposer un programme tenant compte des demandes exprimées par la Commune. La charge financière communale serait de 30 à 50 % du montant des travaux.

Il y aura deux visites préventives au niveau de l'entretien des lampes.

Concernant l'enfouissement des réseaux, il doit être fait au préalable une cartographie.

● **Rez-de-chaussée de la Mairie** :

Finir l'isolation, la signalétique et la mise aux normes de l'accessibilité pour handicapés.

Des devis ont été demandés.

● **Station de pompage** :

Prévoir la couverture et l'isolation. Des devis ont été demandés. La réponse positive à la déclaration de travaux a été reçue hier. L'isolation se fera par l'extérieur.

● **Couverture du préau de l'école** :

Permis de construire à déposer.

Demander des devis. L'ABF va probablement vouloir poursuivre l'architecture.

● **Ecole élémentaire** :

Projet de vidéo projecteur dans les trois classes. Des devis sont en cours.

● **Local GRT-Gaz (anciens logements des instituteurs Rue A. Gabeur)** :

Le F 3 est à réhabiliter pour être à nouveau loué.

● **Démoussage du toit du relais** :

Devis à demander.

● **Micro-crèche** :

Il y a eu une réunion avec l'architecte, la Présidente de la CC3F et la vice-présidente. Il y a une étude de sol en cours. Le permis de construire n'est pas encore déposé car il faut attendre le retour de l'avis de la P.M.I. (Protection, maternelle et infantile). Le bâtiment serait de 150 m² pour 10 places en prolongation de l'école et sera ouvert au 1^{er} septembre 2017. Les parents peuvent appeler la CC3F pour les enfants de moins de trois ans.

Quant au fonctionnement, il n'a pas encore été statué.

Autorisation de paiement des factures d'investissement

Délibération n° : D201701

Objet de la délibération

Autorisation de Paiement des Factures d'Investissement

Le Maire donne lecture de plusieurs factures concernant des travaux en cours.

Sur proposition du Maire et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité, de régler les factures suivantes (sommes TTC) :

Service Eau :

SARL WOLF SYSTEME (STEP situation n°4), à l'article 2313/10 pour la somme de 77 505.60 €,
SARL WOLF SYSTEME (STEP situation n°3), à l'article 2313/10 pour la somme de 41 065.63 €,
SA GR-ASSAINISSEMENT (STEP situation n°3), à l'article 2313/10 pour la somme de 46 118.50 €,
SAS WANGNER ASSAINISSEMENT (STEP situation n°3), à l'article 2313/10 pour la somme de 1 779.45 €,
BUREAU VERITAS (STEP), à l'article 2313/10, pour la somme de 823.20 €,
EUROINFRA (Recherche de fuites situation n°2), à l'article 2313/33, pour la somme de 960.00 €,
SUEZ (Recherche de fuites situation n°1), à l'article 2313/33, pour la somme de 30 780.00 €,
PREVOT SMETA (Fourniture de compteurs), à l'article 2156, pour la somme de 5 048.28 €.

Budget Principal :

U2A, à l'article 2128 pour la somme de 2 640.00 €,
SA WURTH (Signalétique), à l'article 2315/184 pour la somme de 82.21 €,
SIGNALISATION LACROIX (Signalétique), à l'article 2315/184 pour la somme de 197.36 €,
ACE-BTP (Aménagement de la traverse), à l'article 2313/202 pour la somme de 346.80 €,
EUROINFRA (Aménagement de la traverse), à l'article 2313/202 pour la somme de 1 657.67 €,
CABINET KOLB-BOURRIER (aménagement de la traverse), à l'article 2111/202 pour la somme de 1 080.00 €,
LEGALLAIS (Serrures), à l'article 2135 pour la somme de 176.23 €,
CABINET KOLB-BOURRIER (Salle des fêtes), à l'article 2111/203 pour la somme de 5 040.00 €.

A l'unanimité

Pour : 13

Contre : 0

Abstentions : 0

Bail Madame Aline WAGNER

Délibération n° : D201702

Objet de la délibération

BAIL
Aline WAGNER

Sur proposition du Maire et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité de louer un logement de type III situé "Le Relais" 38A rue Anatole Gabeur à Arc en Barrois, à Madame Aline WAGNER moyennant un loyer de mensuel de quatre cent cinquante euros (450 €) assorti d'une provision pour charges fixée à 80 €, payable dans les cinq premiers jours de chaque mois.

Cette location est consentie à partir du 1^{er} février 2017 pour une durée d'une année, renouvelable par tacite reconduction annuellement à la date anniversaire d'effet du contrat. Le Conseil Municipal donne pouvoir au Maire ou au Premier Adjoint à l'effet de signer le bail qui sera établi par acte notarié par Maître Jean-Michel CHABROL, Notaire à Arc en Barrois, aux frais des preneurs et de la Commune.

A l'unanimité

Pour : 11

Contre : 0

Abstentions : 0

Jean-Charles WAGNER ne participe pas au vote.

Révision du bail à Mme Alina BAROANA (Dentiste)

Le Maire informe le conseil qu'il a reçu la visite de Madame BAROANA en vue de modifier le bail qui lui est consenti et portant sur l'immeuble sis au 6 rue Amédée Pierre.

Délibération n° : D201703

Objet de la délibération
BAIL
PROFESSIONNEL
Alina BAROANA
Cabinet Dentaire

Le Maire rappelle la délibération du 25 février 2014 N°201404 validant le bail professionnel de l'immeuble situé 8 rue Amédée Pierre au bénéfice de Madame Alina BAROANA.

Ce bien, composé d'un local commercial occupant la surface du rez-de-chaussée et d'un appartement de type III au premier étage, était loué à Madame BAROANA moyennant un loyer mensuel de 1 000 €. Cette location était consentie à partir du 1^{er} avril 2014 pour une durée de six ans, renouvelable par tacite reconduction.

De même le Maire rappelle la délibération du 31 mai 2016 N°201632 diminuant le loyer à 700 € à la condition que la famille n'occupe plus l'appartement tout en s'engageant à maintenir l'entretien de l'étage.

Madame BAROANA fait part de son souhait de ne plus occuper le logement. Elle précise qu'elle accepte que ce logement soit loué et que la disposition du rez-de-chaussée soit modifiée afin de permettre l'accès à l'étage.

Le Maire propose d'accéder à cette demande et de faire établir un nouveau bail professionnel assorti d'un montant de loyer hors charges de 450 € à partir du 1^{er} mars 2017.

Il stipule qu'en accord avec Madame BAROANA, le local loué ne bénéficiera plus du chauffage installé dans le bâtiment et que tout aménagement à cet effet sera à la charge du locataire. Le décompte d'eau sera effectué grâce à un compteur séparé.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à la majorité :

- De fixer le loyer à 450 € par mois à compter du 1^{er} mars 2017, aux conditions énumérées ci-dessus.
- D'autoriser le Maire, ou le Premier Adjoint, à signer tout document afférent, notamment le nouveau bail professionnel.

A la majorité

Pour : 11

Contre : 1

Abstentions : 0

Contre : Frédéric ROSSIGNOL

Personnel : Modification du temps de travail de l'adjoint administratif

Délibération n° : D201704

Objet de la délibération
Création de poste
Adjoint Administratif
Principal 2^{ème} classe

Fermeture de poste
Adjoint Administratif
Principal 2^{ème} classe
Modification du temps
de travail
Mme Linda LEGROS

Dans le cadre des avancements de grades, le Maire propose au Conseil Municipal la création d'un poste d'Agent Administratif Principal de 2^{ème} à compter du 1^{er} mars 2017 pour une durée hebdomadaire de 24 heures. Consécutivement, il propose la fermeture du poste d'Agent Administratif Principal de 2^{ème} classe d'une durée hebdomadaire de 20 heures à compter du 28 février 2017.

Le Comité Technique Paritaire du Centre de Gestion de la Haute-Marne, lors de sa séance en date du xxxxxx, ayant émis un avis favorable à cette modification des horaires de travail de cet agent, et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité :

A l'unanimité
Pour : 12
Contre : 0
Abstentions : 0

- De valider la proposition du Maire telle qu'énoncée précédemment,
- D'autoriser le Maire à signer tout document afférent.

Déclarations d'Intention d'Aliéner

Délibération n° : D201705

Objet de la délibération
Déclaration d'Intention
d'Aliéner
TESSON/GERVASONI

A l'unanimité
Pour : 12
Contre : 0
Abstentions : 0

Vu la délibération du Conseil Municipal en date du 10 juillet 2007, instaurant le droit de préemption urbain sur le territoire de la Commune d'Arc en Barrois,

Vu la déclaration d'aliéner déposée en Mairie le 17 janvier 2017 par Maître Philippe FRANCOIS, Notaire à Châteauvillain - 52120, en vue de la cession d'une propriété sise à Arc en Barrois, 56 rue Anatole Gabeur cadastrée AA n°121 d'une superficie de 70 m², appartenant à Madame Evelyne TESSON domiciliée 8 rue de la Croix Rouge – Saint André les Vergers (10120),

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité :

- De ne pas user du droit de préemption sur le terrain désigné ci-dessus,
- De donner pouvoirs au Maire pour signer tous documents s'y rapportant.

QUESTIONS ET INFORMATIONS DIVERSES

▪ Archivage électronique

Sur proposition du maire, le conseil décide à l'unanimité de signer une convention d'archivage électronique gratuite avec le Conseil Général.

Délibération n° : D201706

Objet de la délibération
Convention d'adhésion
au service d'archivage
électronique du
Département de la
Haute-Marne

A l'unanimité
Pour : 12
Contre : 0
Abstentions : 0

Le Maire indique, que dans un souci d'une meilleure conservation de ses données et documents produits sous forme électronique et d'une mutualisation des moyens de conservation et de stockage, d'en confier la gestion au service d'archivage départemental.

Il propose donc de valider la convention afférente tout en précisant que ce service est gratuit pour les communes de moins de 3000 habitants.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité :

- D'autoriser le Maire à signer la Convention d'adhésion au service d'archivage électronique du Département de la Haute-Marne.

▪ Ligne numérique

Délibération n° : D201707

Objet de la délibération
Autorisation de passage

Le Maire informe le Conseil Municipal que, dans le cadre du plan Haute-Marne Numérique, le Conseil Départemental envisage d'emprunter le chemin de la Rochotte du carrefour avec le chemin des Bons Larrons jusqu'à la parcelle cadastrée AH 83, pour la

d'une ligne numérique

pose d'une ligne numérique.

A l'unanimité

Pour : 12

Contre : 0

Abstentions : 0

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité :

- D'autoriser le passage gracieux de la ligne numérique tel qu'énoncé par le Maire,
- De donner pouvoir au Maire pour signer tous documents afférents.

▪ **Subventions**

Délibération n° : D201708

Objet de la délibération

SUBVENTIONS 2016

Comité des Fêtes
Sapeurs-pompiers de
Châteauvillain

A l'unanimité

Pour : 12

Contre : 0

Abstentions : 0

Sur proposition du Maire et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité d'attribuer les subventions suivantes à :

- Comité des Fêtes : 2 800 €
- Sapeurs-pompiers de Châteauvillain : 78 €

INTERVENTIONS DIVERSES

► Le Maire informe le Conseil Municipal :

- qu'il a reçu les vœux de Patrick et Magali ZED,
- qu'il a écrit à la SCI du Golf pour lui demander de faire le nécessaire afin d'éviter que ses arbres bordant la route de Giey ne tombent pas sur le réseau électrique comme cela s'est déjà produit.

► Maryse GERVASONI informe le Conseil Municipal :

- qu'elle a reçu de vifs remerciements de la part des personnes âgées qui n'ont pu participer au repas des anciens mais qui ont reçu une corbeille garnie,
- que des lampadaires sont rouillés dans la rue de la Motte et demande s'il peut y être remédié.

► Guillaume HOFER demande si la mairie a eu des nouvelles suite à la dernière relance de modification des horaires d'ouverture de la déchèterie mobile.

→ Pas de réponse pour l'instant.

Guillaume HOFER demande d'intervenir.

► Anne-Marie RENAUDIN informe le Conseil Municipal qu'il y a une lampe de rue qui n'éclaire pas depuis hier à Montrot.

Elle précise que les décorations électriques de Noël restent trop longtemps et qu'elles pourraient être retirées dès le 15 janvier.

La séance est levée à 22h 55.

Prochaine séance du Conseil Municipal : non déterminé.

Conseil Municipal du 31 janvier 2017

Monsieur	FREQUELIN	Philippe	Maire	
Monsieur	PETIT	Gérard	1 ^{er} Adjoint	
Monsieur	MARCHAL	Daniel	2 ^{ème} Adjoint	
Monsieur	ROSSIGNOL	Frédéric	3 ^{ème} Adjoint	
Monsieur	ANDREOTTI	Daniel	Conseiller	
Madame	GERVASONI	Maryse	Conseillère	
Monsieur	HOFER	Guillaume	Conseiller	
Madame	MARCHAND	Alice	Conseillère	
Mademoiselle	MOLARD	Julia	Conseillère	
Madame	RENAUDIN	Anne-Marie	Conseillère	
Monsieur	THOUVENIN	Matthieu	Conseiller	
Monsieur	VILLALONGA	Jean Marie	Conseiller	
Monsieur	WAGNER	Jean Charles	Conseiller	